

## Instructions aux auteurs

1) La *Revue de synthèse* n'accepte que les *travaux originaux et inédits* ; chaque texte proposé est soumis à deux rapporteurs au minimum ; la Rédaction se réserve le droit d'apporter toute correction de forme ; les corrections d'auteurs ne sont pas acceptées sur les épreuves.

2) Les articles ne doivent pas excéder, en principe, 80 000 signes (notes et espaces compris). Ils sont accompagnés de ses titres, résumés et mots-clés en français et en anglais, et autant que possible, de ses titres, résumés et mots-clés dans les autres langues employées par la Revue (allemand, arabe, chinois, espagnol, japonais). Dans les langues qui utilisent l'alphabet latin, ces résumés ne doivent pas excéder 550 signes (espace compris). L'ensemble des mots-clés, dans les mêmes langues, ne doivent pas excéder 60 signes (espace compris). Il est inutile de répéter dans les mots-clés, les mots présents dans les titres et résumés : il est préférable de recourir à des nomenclatures établies.

3) Les comptes rendus et les revues critiques sont préparés à la demande de la Rédaction. Leurs ordres de grandeur respectifs sont 8 000 et 15 000 signes (espaces compris). Les comptes rendus ne comportent pas de note de bas de page.

4) Pour chaque personne mentionnée dans le texte, à la première occurrence, on indiquera ses noms et prénoms usuels. Une liste des références bibliographiques, en fin d'article, mentionnera les ouvrages auxquels l'auteur a eu effectivement recours, avec l'indication précise de son édition. Cette liste, classée par ordre alphabétique et chronologique pour chaque auteur, doit être conforme aux modèles suivants :

BERR (Henri), 1898, *La Synthèse des connaissances et l'histoire. Essai sur l'avenir de la philosophie*, Paris, Hachette.

BERR (Henri), 1900, « Sur notre programme », *Revue de synthèse historique*, t. I, n°1, p. 1-8.

BERR (Henri), 1920, « Introduction générale », dans Perrier (Edmond), *La Terre avant l'histoire. Les origines de la vie et de l'homme*, Paris, La Renaissance du livre, p. v-xxvi.

5) Les citations apparaîtront entre guillemets ; si leur longueur excède trois lignes, elles seront isolées dans un paragraphe indépendant. Dans tous les cas, elles seront suivies d'un appel de note de bas de page selon ce modèle : BERR, 1898, p. 20. Dans de rares cas (ouvrages religieux dont la tradition a consacré un système de références ; ouvrages antiques aux très nombreuses rééditions pour lesquels une édition de référence particulière est indiquée dans la liste en fin d'article), on pourra se contenter de préciser une mention conforme à l'usage spécialisé.

6) L'article sera accompagné d'une notice, d'au plus 450 signes (espaces compris), sur chaque auteur, qui précise sa date de naissance, ses fonctions officielles, les objets de ses recherches, une publication récente, l'adresse postale de l'auteur, son adresse électronique et l'éventuelle URL d'une page d'information (sur le modèle de la première page des articles du présent numéro).

7) Les manuscrits doivent être envoyés :

- sous forme électronique, à l'adresse suivante : [revuedesyntese@ens.fr](mailto:revuedesyntese@ens.fr) ;

- ou bien, sous forme papier, à : Rédaction de la Revue de synthèse, 45, rue d'Ulm, F-75005 Paris.

Chaque texte est examiné par 2 à 3 lecteurs, pour la plupart membres du comité, et discuté lors de ses réunions. Les auteurs sont informés de l'avis de la Rédaction par une brève note synthétique. Les évaluations détaillées des lecteurs ne sont communiqués ni aux auteurs, ni aux éventuels animateurs de dossier électronique.

### Avertissement

Les versions électronique et papier de la Revue sont identiques. La Revue ne publie que les textes qu'elle a examinés et acceptés. Ils n'engagent toutefois, sur le fond, que leurs auteurs. La Revue encourage le débat autour des textes qu'elle publie. Elle accueille les articles qui lui seraient proposés au titre d'un droit de réponse et les examine selon les mêmes règles que tout autre texte qui lui serait soumis.